

Commune de Viriat



VIP Ados Projet éducatif et pédagogique

Juillet 2026

Mairie de Viriat,
332, rue Prosper Convert,
01440 VIRIAT
04 74 25 30 88
www.viriat.fr

Viriat 
VIVRE ENSEMBLE

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
2. DU PROJET EDUCATIF LOCAL AU PROJET PEDAGOGIQUE	3
3. LES MOYENS HUMAINS	4
4. INTENTIONS EDUCATIVES	7
5. PRESENTATION GENERALE DE L'ACCUEIL.....	8
6. LE LIEN ADMINISTRATIF.....	8
7. LES PERIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE.....	9
8. LES LOCAUX.....	9
9. LES MOYENS FINANCIERS.....	10
10. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	10
11. L'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE	11

1. INTRODUCTION

Le VIP ADOS existe depuis avril 2012 pour concrétiser la volonté municipale de proposer un accueil de loisirs pour les 11-17 ans.

Initialement, le VIP ADOS a été géré et porté par le service Enfance - Jeunesse avec du personnel (responsable et animateurs), et ce jusqu'au 01^{er} janvier 2021.

A cette date, la municipalité a repris en gestion directe le fonctionnement du Centre de loisirs (Périscolaire, Extrascolaire et pause méridienne), aboutissant à la création du Service Action Educative et Affaires Scolaires. Pour centraliser la politique éducative de l'enfance à l'âge adulte, le service Enfance - Jeunesse a donc été intégré au Service Action Educative et Affaires Scolaires.

Différents objectifs ont guidé cette décision :

- Maîtriser davantage les conditions d'organisation et d'accueil des enfants et des jeunes (péri et extrascolaire)
- Favoriser la continuité de la prise en charge des enfants de 3 à 18 ans
- Encourager les synergies entre les services

Cette intégration a également signifié, en premier lieu, une centralisation du lieu d'accueil au centre de loisirs

2. DU PROJET EDUCATIF LOCAL AU PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet éducatif local (PEL), adopté par le Conseil Municipal de Viriat lors de sa réunion le 23/09 /2025 constitue une approche globale des questions éducatives dans leurs relations avec le tissu social, culturel et économique local. Il conduit à repenser l'éducation dans son ensemble et non plus seulement sur les questions scolaires, périscolaires ou extrascolaires.

Le PEL porte sur tous les temps de vie de l'enfant en recherchant une articulation fine entre chacun d'entre eux. Il prend appui sur un ensemble de dispositifs contractuels (Loisirs équitables, projets d'écoles, Convention Territoriale Globale...) et vient nourrir le Projet éducatif territorial et le plan mercredi (PEDT/PM) en incitant les acteurs à dépasser la simple articulation des activités en termes d'horaires pour réfléchir à une meilleure cohérence en termes de contenus et d'approches pédagogiques.

Il trouve sa traduction concrète dans les projets d'établissements et projets pédagogiques des espaces éducatifs de la commune. Il doit permettre de construire des parcours éducatifs structurés intégrant pleinement le rôle des familles.

Le PEL 2025-2030 de la Ville de Viriat s'appuie sur les axes suivants :

Axe 1 : poursuivre la structuration de l'offre communales

Axe 2 : soutenir la fonction parentale

Axe 3 : promouvoir le bien-être de l'enfant

Axe 4 : accentuer la communication

Une fiche action du PEL est dédiée à la politique publique communale à destination des adolescents et vise à « définir les principes, contours et objectifs de son offre » spécifique pour ce public. Cette action vise à :

- Favoriser l'engagement et l'attachement à la commune : créer des passerelles avec le tissu associatif, renouveler le réservoir de volontaires et bénévoles qui donnent du temps au service du collectif ;
- Valoriser les heures de bénévolat dans les parcours de formation ;
- Accompagner la prise d'initiative pour favoriser l'émergence et sortir des schémas de consommation pure ;
- Prévenir la délinquance et autres problèmes potentiels liés à l'adolescence.

Des modalités de mise en œuvre sont également envisagées :

- Identifier les attentes des familles sur le volet adolescent (enquête, réunion publique...)
- Organiser des temps de concertation avec les partenaires associatifs
- Définir les contenus pédagogiques de l'ACM pour les adolescents en prévoyant la continuité avec les projets d'accueil des enfants
- Travailler des propositions de contenus en adéquation avec les tranches d'âge visées et en veillant à la diversité des approches

Aussi, le fonctionnement du VIP ADOS constitue un pivot de cette offre à destination des adolescents.

3. LES MOYENS HUMAINS

Ce sont certains membres de l'équipe de l'ACM qui assurent le fonctionnement du VIP ADOS, à savoir l'équipe de Direction et 2 animateurs par période.

Nous dégageons du temps dans l'organisation collective quotidienne de notre structure pour garantir ce fonctionnement.

Le Directeur Action Educative et Affaires scolaires

Le Directeur assure le pilotage stratégique, éducatif et opérationnel du service dans le respect des orientations définies par la municipalité et du Projet Éducatif Local. À ce titre, il construit et met en œuvre le projet éducatif et pédagogique, en garantissant sa cohérence avec les objectifs territoriaux et en veillant à son application au quotidien. Il accompagne également l'évolution du règlement intérieur afin qu'il réponde aux orientations et aux besoins de la collectivité.

Garant de la qualité du service rendu aux familles et aux partenaires, il veille à la bonne organisation et au bon fonctionnement du service : qualité de l'accueil, communication interne et externe, définition et mise en œuvre des procédures internes, suivi de la facturation et de la tarification, ainsi que transmission des données d'activité auprès de la CAF et des partenaires institutionnels.

Dans le cadre de ses fonctions managériales, il pilote et encadre le responsable ACM, accompagne les équipes et participe à la gestion des ressources humaines. Il élabore et assure également le suivi budgétaire du service afin de garantir une gestion rigoureuse et efficiente des moyens alloués.

Le suivi budgétaire comporte en particulier le suivi des déclarations à la CAF dont les prestations de service sont indispensables à l'équilibre financier du service ainsi que la facturation aux familles. Le Directeur fait le lien avec la Direction générale de la Mairie et les services supports (RH, comptabilité-gestion, commande publique...).

Il joue un rôle essentiel dans le développement des partenariats et la coordination des acteurs éducatifs du territoire. Il assiste les adjointes au Maire dans leurs relations avec les partenaires institutionnels et favorise la continuité éducative en lien avec les directions des groupes scolaires. Force de proposition, il contribue à l'amélioration continue et au développement des services, tout en veillant à l'articulation des projets menés avec les axes du Projet Éducatif Local, pilotant notamment la fiche action consacrée à la politique municipale adolescente.

Le service Action Educative et Affaires Scolaires s'insère au sein de la Direction Action Culturelle et Educative.

Le Responsable des Accueils Collectifs de Mineurs

Le Responsable des Accueils Collectifs de Mineurs assure la mise en œuvre et le pilotage des projets pédagogiques et éducatifs dans le respect des orientations définies par la collectivité. Il veille également à l'application du règlement intérieur et garantit un cadre d'accueil sécurisant et bienveillant pour l'ensemble des publics accueillis, tant sur le plan physique, moral qu'affectif.

Responsable de l'organisation générale des ACM, il coordonne la préparation des activités et supervise le fonctionnement quotidien des structures. À ce titre, il encadre et anime les équipes d'animation en assurant la planification des missions, la gestion des plannings et des absences, l'organisation des réunions d'équipe ainsi que la conduite des entretiens annuels d'évaluation. Il veille à assurer la continuité du service et au respect des normes réglementaires d'encadrement.

Le Responsable est également garant de la qualité des relations avec les familles. Il supervise les inscriptions, le suivi de la facturation et assure une communication régulière avec les usagers afin de répondre aux besoins et attentes des familles.

Dans le cadre de ses missions, il gère les moyens matériels nécessaires au bon fonctionnement des ACM et veille à leur adaptation aux projets et aux besoins des équipes. Il contribue par ailleurs au développement des actions éducatives et partenariales en renforçant les liens avec les acteurs institutionnels, associatifs et locaux, afin de favoriser une dynamique éducative cohérente et enrichissante pour les publics accueillis.

Le Responsable adjoint des Accueils Collectifs de Mineurs

Le Responsable adjoint contribue au bon fonctionnement et à la continuité de service de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM), en appui direct au responsable de structure. Il le seconde dans l'ensemble de ses missions et assure la direction opérationnelle en cas d'absence, garantissant ainsi la continuité de l'accueil et des activités.

Il participe à la conception, à la définition et à l'actualisation des projets pédagogiques et éducatifs ainsi que du règlement intérieur. Il en est également garant de la bonne application au quotidien, en veillant à leur respect par l'ensemble des équipes et des usagers.

Dans le cadre de l'organisation des activités, il coordonne la préparation des actions éducatives et participe activement à leur mise en œuvre. Il contribue à la qualité du service en assurant un cadre sécurisé, bienveillant et adapté, garantissant la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis.

Le Responsable adjoint intervient également dans l'organisation et le management de l'équipe d'animation. Il participe à la coordination des missions, à la répartition des tâches, à l'encadrement quotidien, ainsi qu'au suivi des plannings des agents, dans une logique d'efficacité et de cohérence du service.

Il assure par ailleurs le suivi administratif en participant à la gestion des inscriptions, de la facturation et de la relation avec les familles. Il contribue enfin au suivi des besoins matériels des ACM, en veillant à la disponibilité et à l'adéquation des ressources nécessaires au bon déroulement des activités.

Les animateurs

Les animateurs assurent l'accueil et l'encadrement des enfants et des jeunes lors des différents temps proposés par le service. Ils prennent en charge des groupes de mineurs et veillent notamment aux transferts quotidiens entre les différents sites, en garantissant un accompagnement sécurisé et adapté à leur âge et à leurs besoins.

Ils sont garants de la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis et appliquent rigoureusement les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Dans le respect des orientations éducatives et du projet pédagogique, ils conçoivent, mettent en œuvre et animent des projets d'animation et des activités variées, adaptées aux publics et aux dispositifs du service (temps d'accueils quotidiens, VIP ados, Conseil Municipal des Enfants, événements, etc.).

Les animateurs participent activement à la dynamique collective du service en s'impliquant dans les réunions de préparation et de bilan. Ils portent également des projets d'animation en assurant leur préparation, leur mise en œuvre, la rédaction des comptes rendus et la transmission des données nécessaires au suivi des actions.

Ils contribuent au bon fonctionnement quotidien de la structure, notamment par la participation au rangement du matériel et des locaux, ainsi qu'aux inventaires et aux temps de rangement annuels. Ils veillent à la qualité de la communication interne en sachant rendre compte de son activité et transmettre les informations essentielles au bon fonctionnement de l'équipe.

Deux animateurs sont dédiés au VIP ADOS à chaque période d'ouverture des petites et grandes vacances. Ce peut-être 2 animateurs que nous détachons de l'équipe Centre de Loisirs voire un animateur détaché et un remplaçant.

Enfin, les animateurs s'inscrivent dans une démarche de développement professionnel continu en participant aux actions de formation et aux temps de perfectionnement organisés par le service et la collectivité.

Un travail en amont de la période d'ouverture est indispensable :

- Permanence sur un temps méridien au collège du Revermont (collège de secteur) pour présenter le futur programme
- Présentation en juin du programme d'été aux élèves de CM2 des écoles publiques et privées dans le cadre de la passerelle
- Permanence d'inscription et de présentation du programme d'été à destination des parents et des adolescents en juin
- Distribution du programme au sein des commerces locaux, médiathèque et sous forme « d'aller-vers » (Gymnase, city stade etc...)

Afin de répondre aux besoins et aux spécificités du public adolescents, les animateurs ont des compétences variées et complémentaires. Ainsi le programme d'activités est diversifié et adapté à cette tranche d'âge. L'équipe d'encadrement s'inscrit dans une démarche éducative commune, proposant un cadre clair et précis à destination des jeunes.

Dans ce contexte, l'équipe éducative prend en compte chaque jeune comme un individu à part entière, en lui reconnaissant ses particularités, et en étant à l'écoute de ses demandes et de ses besoins. L'équipe éducative est garante de la sécurité physique et morale de chaque jeune au sein du groupe. L'équipe éducative s'appuie aussi sur les principes des méthodes actives afin que les jeunes adhèrent à la démarche participative (faire et faire avec).

Dans le cadre des différents recrutements, le service RH de la collectivité procède conformément à la réglementation à l'interrogation du bulletin numéro 2 du casier judiciaire

4. INTENTIONS EDUCATIVES

Cet accueil collectif du public adolescent vise offrir à chaque jeune une « école de la vie » émancipatrice où il a la possibilité de :

- Etre acteur de la création d'un cadre collectif de fonctionnement (règles de vie etc..) à chaque début de période

- Rencontrer de nouvelles personnes dans d'autres espaces, préparer sa vie en société, en assimiler les règles, être responsable de ses actes et respecter les autres
- Bénéficier d'un cadre sécurisé et bienveillant pourvu de limites rassurantes
- Exprimer son individualité pour développer sa confiance et son estime de soi
- Découvrir des lieux d'ouverture culturelle dans lesquels sont prônés l'acceptation de la différence et la lutte contre l'individualisme
- Etre accompagné vers l'autonomie
- Expérimenter le plaisir de l'apprentissage
- Travailler sa conscience citoyenne (ses droits mais aussi ses devoirs), comprendre le civisme, rejoindre un engagement bénévole, soutenir l'entraide, la solidarité et le partage.

5. PRESENTATION GENERALE DE L'ACCUEIL

Cet accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est destiné aux jeunes de Viriat mais également ceux extérieurs à la commune, âgés de 11 à 17 ans.

Le taux d'encadrement du VIP ADOS est d'un animateur pour 12 jeunes.

Il fonctionne à chaque période de petites vacances scolaires (hormis celles de Noël), et pendant les vacances d'été : durant le mois de juillet

Chaque été, les enfants scolarisés jusqu'alors en CM2 et faisant leur rentrée en 6^{ème} en septembre peuvent intégrer le VIP ADOS.

La direction Action éducative et affaires scolaires est responsable de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'établissement et de son fonctionnement, de l'organisation de l'accueil des jeunes, de l'application du règlement intérieur, et de la gestion administrative et comptable.

L'accueil de loisirs VIP AdoS déclare ses locaux, ses activités, ses animateurs et ses intervenants auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale - Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

6. LE LIEN ADMINISTRATIF

Pour que leurs enfants puissent être accueillis dans la structure, les parents doivent fournir un dossier administratif complet. Une fois enregistré, les familles peuvent ensuite procéder aux inscriptions sur les dates et créneaux souhaités via le portail famille de notre logiciel de gestion

7. LES PERIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE

Durant les petites vacances, le VIP ADOS fonctionne 1 semaine sur 2, avec une jauge maximale fixée à 24 jeunes (parfois moins selon les activités proposées).

Durant l'été, le VIP ADOS fonctionne durant 4 semaines en juillet avec une jauge maximale fixée à 24 jeunes (parfois moins selon les activités proposées).

Concernant les horaires d'ouverture, pour répondre aux attentes du public adolescent, l'accueil des jeunes n'est pas continu comme pour l'accueil collectif à destination des enfants. Au contraire, il est conçu comme des temps de rendez-vous dans la journée (demi-journée ou journée complète) et en soirée proposés à des horaires variés (ex : 10h-13h / 9h-12h / 14h-18h / 18h-22h, etc...). Il est donc possible qu'un programme relie demi-journée et soirée.

Lors des programmes ou sorties à la journée complète, charge aux familles de fournir le repas du midi.

Exceptionnellement en soirée, il est possible qu'une activité cuisine aboutisse à la prise d'un repas en commun.

Enfin certaines activités sous forme de cycle d'apprentissage ou d'élaboration de projet collectif (ex : atelier vidéo, atelier mixage avec DJ) requiert une inscription sur plusieurs journées ou demi-journées consécutives.

8. LES LOCAUX

Bien que rattaché aux locaux du Centre de Loisirs sis au 79 chemin de Thévenon (01440 Viriat), pour répondre aux attentes du public adolescent et des activités multiples proposées, les lieux d'accueil sont variés, avec notamment :

- Une salle dédiée à l'étage du centre de loisirs avec mobilier et jeux ou matériel
- La cuisine du centre de loisirs pour certaines activités autour de la cuisine et le partage de repas selon les périodes
- L'Espace famille avec barbecue, salle, préau et terrains de boules
- Les infrastructures sportives (ex : terrain de sport, gymnases, etc...) en fonction de l'occupation de ces espaces par les associations sportives prioritaires
- Le parc des Carronniers
- Le skatepark
- Le city stade avec des terrains de basket à 3
- Le Club des jeunes

La Médiathèque et le LoKal sont également des structures culturelles partenaires pouvant accueillir le VIP ADOS, en fonction de leurs plannings et de leurs programmations régulières.

9. LES MOYENS FINANCIERS

La structure dispose d'un budget alloué annuellement dont le montant est défini par le Conseil Municipal, permettant son fonctionnement et la réalisation des projets.

Les recettes sont composées des prestations versées par la CAF, des redevances acquittées par les familles et de l'autofinancement communal.

Un minibus mis à disposition par la commune permet aussi d'assurer le transport des jeunes vers des lieux d'activités.

Cependant pour garantir la sécurité de chacun, pour les trajets supérieurs à 300 kms/AR, une prestation de transport d'autocariste ou de train est sollicitée.

10. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le travail préalable à la rédaction du PEL a permis lors d'entretiens de dégager un socle de 5 valeurs de l'action éducative communale :

1. Le vivre ensemble et le respect
2. L'épanouissement et la réussite
3. L'engagement
4. L'égalité d'accès et de traitement
5. La tolérance et l'ouverture d'esprit

Ces valeurs serviront de fil rouge pour les objectifs éducatifs et pédagogiques.

Objectif #1 : Accueillir les adolescents dans un environnement sécurisé et épanouissant

- Elaborer collectivement (équipe d'animation – adolescents) des règles de vie communes claires et partagées
- Veiller à une communication bienveillante et globale (en y associant les parents)
- Aménager des espaces d'accueil adaptés à l'âge du public
- Proposer des activités adaptées aux âges et souhaits des jeunes
- Lutter contre toutes formes de préjugés
- Recruter des animateurs formés et expérimentés auprès des adolescents

Orientation 2 : Permettre de développer des connaissances et des compétences

- Mettre en place des ateliers, stages de découvertes artistiques, culturelles, sportives, technologiques, scientifiques
- Collaborer avec le tissu associatif local sportif ou culturel
- S'appuyer sur les expériences positives (Vidéo, Education aux Médias, Mixage, Cuisine...)
- Mettre en place des actions parents-ados (moments partagés, débats, conférences...)
- Faire mieux connaître l'aide municipale au BAFA ou coup de pouce projet ou bénévolat.
- Rendre les jeunes acteurs du projet VIP ADOS (communication, élaboration des projets d'activités...)

Orientation 3 : Ouvrir cette structure au plus grand nombre

- Accueillir des adolescent.es porteurs de handicap dans de bonnes conditions (formation collective INCLUSION, sensibilisation TSA, formation à venir sur CPS...)
- Veiller à une politique tarifaire accessible à toutes les familles (tarifs modulés selon revenus)
- Mutualiser certains projets avec des structures similaires
- Renforcer la communication pour mieux faire connaître la structure
- Organiser un temps fort dans l'année

11. L'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

L'évaluation du projet pédagogique permet de vérifier la cohérence entre les objectifs du projet pédagogique et le fonctionnement réel des Accueils Collectifs de Mineurs.

Elle permet aussi de déceler ce qui fonctionne ou non, de contrôler la pertinence des choix pédagogiques, et de réinterroger les méthodes, les outils et les postures.

Sont notamment soumis à évaluation les objectifs fixés, mais aussi les démarches et les moyens mis en œuvre, les actions réalisées, ainsi que les impacts sur le public accueilli, l'équipe et les familles.

Pour la mise en œuvre de l'évaluation régulière du projet pédagogique, peuvent notamment être utilisés :

- Les échanges quotidiens entre animateurs et direction et animateurs et adolescents
- Des fiches d'auto-évaluation pour l'équipe d'animation
- Les bilans d'équipe avant chaque période de vacances
- Des bilans individuels
- Des outils participatifs impliquant les jeunes et les familles (ex : boîtes à idées, questionnaire « ce serait quoi ton VIP idéal ? » etc...)
- Les échanges réguliers, formels et informels, avec les adolescents et avec les familles

Des réunions d'équipe régulières sont mises en place afin d'évaluer le fonctionnement général des Accueils Collectifs de Mineurs, les activités proposées et les projets/actions menés, toujours en lien avec les objectifs éducatifs définis.

De manière générale, une communication constructive et permanente au sein de l'équipe pédagogique permet de traiter les situations problématiques rapidement, et assure une bonne transmission des informations entre tous les acteurs : jeunes, parents, intervenants, etc.

Des bilans réguliers sont également intégrés aux processus d'évaluation du projet pédagogique. **Les bilans avec les jeunes** sont participatifs afin de leur permettre de s'exprimer librement sur le vécu de leur journée ou leur appréciation sur une activité proposée. La parole du jeune est ainsi favorisée, permettant aussi d'ajuster les animations en fonction des besoins exprimés.

Afin d'évaluer la qualité pédagogique d'une activité et d'identifier les pistes possibles d'amélioration,

Le bilan de l'animateur pourra s'appuyer sur les observations quotidiennes, les retours effectués par les jeunes et le suivi d'outils d'évaluation.

Pour maintenir la dynamique collective, accompagner l'évolution des pratiques et améliorer la qualité d'accueil et d'encadrement, les bilans d'équipe constituent des temps d'échange collectif autour des succès et/ou des difficultés rencontrées, des comportements des jeunes, du respect des objectifs pédagogiques et de la cohérence des actions proposées.